



**ONU HABITAT Conseil exécutif  
du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains**

Distr. générale  
14 août 2020

Français  
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
Deuxième session de 2020**

En ligne, 27–29 octobre 2020

Point 1 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Ouverture de la session : adoption de l'ordre du jour  
et du plan de travail de la deuxième session de 2020**

## Ordre du jour provisoire annoté

### Point 1

#### Ouverture de la session

1. Le Conseil exécutif a entamé sa première session de 2020 en ligne, le 29 juin 2020, et l'a reprise le 29 juillet 2020 aux fins d'élire le Bureau pour la période 2020–2021 et de traiter toute question soulevée au titre des questions diverses. Lors de sa première session de 2020, le Conseil exécutif, dans sa décision 2020/2, a décidé que sa deuxième session s'étendrait sur trois jours, du 27 au 29 octobre 2020, et a également arrêté l'ordre du jour provisoire de la session. Lors de sa réunion du 10 août 2020, le Bureau nouvellement élu du Conseil exécutif a modifié l'ordre du jour provisoire, tel que reflété dans le document HSP/EB.2020/19, en tenant compte d'un point important à examiner et à approuver éventuellement lors de la deuxième session de 2020, à savoir le programme de travail et le budget pour 2021. Dû à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la première session de 2020, initialement prévue le 31 mars 2020, a été reportée et un certain nombre de points à l'ordre du jour repoussés à la deuxième session.
2. Au titre de ce point, le Président déclarera ouverte la deuxième session de 2020 et décrira le déroulement de la session.
3. La composition du Conseil exécutif à compter du 31 mai 2019 figure à l'annexe I du présent document, tandis que la répartition géographique des membres du Bureau élus à la première session de 2020 figure à l'annexe II.

*Action : Ouverture de la session par le Président du Conseil exécutif.*

#### a) Questions d'organisation

4. Au titre de ce sous-point, le Président informera les participants que, lors de sa première session de 2020, le Conseil exécutif a autorisé le secrétariat à utiliser pour la deuxième session de 2020 les documents qui avaient déjà été établis correspondant aux points de l'ordre du jour repoussés à la deuxième session. Ces documents n'ont été mis à jour que dans la mesure où cela était absolument nécessaire.

---

\* HSP/EB.2020/19.

5. Le Président informera également les participants qu'en raison de la disponibilité limitée – quatre heures par jour – de l'interprétation simultanée en ligne dans les six langues officielles des Nations Unies, le Bureau a émis des recommandations lors de sa réunion du 10 septembre 2020 concernant les points de l'ordre du jour qui seraient examinés avec interprétation. Le Président confirmera que le Conseil exécutif travaillera environ six heures par jour – deux heures en anglais uniquement, et quatre avec interprétation, en faisant preuve de souplesse dans la mesure du possible.

*Action : Exposé sur les questions d'organisation liées aux services de documentation et d'interprétation.*

#### **Document**

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2020/19/Add.1)

#### **b) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2020**

6. Au titre de ce sous-point, le Conseil exécutif examinera et adoptera son ordre du jour pour la deuxième session de 2020 et décidera de l'organisation de ses travaux. Le calendrier et l'organisation des travaux proposés figurent à l'annexe III du présent document.

7. L'ordre du jour provisoire a été arrêté par le Conseil exécutif conformément au paragraphe 3 de sa décision 2020/2, adoptée lors de la première session de 2020, et a été révisé par le Bureau lors de sa réunion du 10 août 2020 afin d'inclure pour discussion et possible approbation un point important de l'ordre du jour, à savoir le programme de travail et le budget pour 2021.

*Action : Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2020.*

#### **Documents**

Ordre du jour provisoire (HSP/EB.2020/19)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2020/19/Add.1)

List of documents for the second session of 2020 of the Executive Board (HSP/EB.2020/INF/2)

#### **c) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2020**

8. Au titre de ce sous-point, sur recommandation du Rapporteur, le Conseil exécutif sera invité à adopter le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2020, qui a été convoquée le 29 juin et a repris le 29 juillet 2020. Les décisions adoptées par le Conseil exécutif lors de cette session figurent en annexe au rapport.

*Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2020.*

#### **Document**

Rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2020 (y compris les décisions adoptées par le Conseil exécutif lors de cette session) (HSP/EB.2020/1/18)

## **Point 2**

### **Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux**

9. Conformément aux décisions du Conseil exécutif, en particulier au paragraphe 7 de la décision 2019/2, portant création du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives ; au paragraphe 11 de la décision 2019/2, portant création du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail ; et au paragraphe 5 de la décision 2019/3, portant création du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes, les présidents des groupes de travail spéciaux feront chacun un exposé sur les travaux de leur groupe.

10. Le Président rappellera que, lors de sa première session de 2020, le Conseil exécutif a décidé d'examiner le rapport final sur les travaux du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail lors de sa deuxième session de 2020, au cours de laquelle il est prévu que le mandat du groupe de travail spécial prenne fin.

*Action : Exposés des présidents des groupes de travail spéciaux et recommandations du Conseil exécutif fondées sur ces exposés.*

*Action : Examen et possible adoption du rapport du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail : méthodes de travail proposées pour le Conseil exécutif d'ONU-Habitat.*

**Document**

Rapport du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail relatif aux méthodes de travail proposées pour le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/EB.2020/20)

**Point 3****Questions financières, budgétaires et administratives**

11. Au titre de ce point, le secrétariat présentera le rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat, comme prévu au paragraphe 4 de la décision 2019/2. Le secrétariat fera également le point sur la restructuration et le financement d'ONU-Habitat, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources, conformément au plan stratégique, ainsi que sur l'état des effectifs de l'organisation. La Directrice exécutive présentera un exposé au Conseil exécutif en vue de la discussion sur la situation financière, budgétaire et administrative d'ONU-Habitat.

*Action : Exposé de la Directrice exécutive sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

**Documents**

Rapport de la Directrice exécutive intitulé « Questions financières, budgétaires et administratives : situation financière provisoire au 30 juin 2020 » (HSP/EB.2020/21)

Rapport financier et états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2018 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/75/5/Add.9)

Rapport de la Directrice exécutive sur la mise à jour sur la restructuration en cours du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/EB.2020/21/Add.1)

Rapport de la Directrice exécutive sur les effectifs au 30 juin 2020 (HSP/EB.2020/21/Add.2)

**Point 4****Mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres géographiques et entre les sexes dans la composition de son personnel**

12. Au titre de ce point, le Conseil exécutif examinera, comme prévu au paragraphe 6 de la décision 2019/2 ainsi qu'au paragraphe 4 f) de la décision 2019/4, un rapport sur les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres géographiques et entre les sexes dans la composition de son personnel, dont les progrès accomplis dans la réalisation de son objectif de parité des genres pour tous les postes.

*Action : Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents, dont le rapport sur les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres géographiques et entre les sexes dans la composition de son personnel, et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

**Documents**

Rapport de la Directrice exécutive sur les effectifs au 30 juin 2020 (HSP/EB.2020/21/Add.2)

Rapport de la Directrice exécutive sur le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité des sexes (HSP/EB.2020/3/Add.1)

**Point 5****Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021**

13. Conformément à l'alinéa c) de l'article 5 de son Règlement intérieur, le Conseil exécutif est chargé d'approuver le programme de travail et le budget annuels ainsi que la stratégie de mobilisation des ressources, et de superviser leur application, conformément aux orientations politiques et aux plans stratégiques établis par l'Assemblée d'ONU-Habitat. En conséquence, au titre de ce point, le secrétariat présentera au Conseil exécutif le projet de programme de travail annuel

d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021 pour un examen plus approfondi et une éventuelle approbation par le Conseil exécutif.

14. Au titre de ce point, la Directrice exécutive informera le Conseil exécutif de la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie COVID-19.

*Action : Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail et de budget annuels d'ONU-Habitat pour 2021.*

*Action : Exposé par la Directrice exécutive sur les progrès de la mise en œuvre de la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de COVID-19. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

#### **Documents**

Rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021 (HSP/EB.2020/22)

Report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions on the work programme and budget for 2021 (HSP/EB.2020/22/Add.1)

Report of the Executive Director on the UN-Habitat response to COVID-19 (summary report) (HSP/EB.2020/INF/3)

Report of the Executive Director on the UN-Habitat response to COVID-19 (full report)

### **Point 6**

#### **Mise en œuvre des plans stratégiques d'ONU-Habitat**

##### **a) Rapport annuel 2019 sur le plan stratégique pour la période 2014–2019**

15. Le plan stratégique pour la période 2014–2019 a pris fin le 31 décembre 2019. En conséquence, et conformément au paragraphe 1 de la décision 2019/1, au titre de ce sous-point, le Conseil exécutif sera invité à examiner le rapport annuel 2019 sur le plan stratégique pour la période 2014–2019.

*Action : Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport annuel pour 2019 sur le plan stratégique pour la période 2014-2019.*

#### **Documents**

Rapport d'activité annuel sur la mise en œuvre du plan stratégique 2014–2019 pour l'année 2019 (HSP/EB.2020/5/Add.1)

Annual report for 2019 on the implementation of the strategic plan for the period 2014–2019 (full report) (HSP/EB.2020/INF/4)

##### **b) Mise à jour concernant le rapport final sur le plan stratégique pour la période 2014–2019 et l'évaluation en cours du plan stratégique pour 2014–2019**

16. Conformément au paragraphe 2 de la décision 2019/1, le rapport final du cycle intégral du plan stratégique pour la période 2014–2019 sera examiné par le Conseil exécutif à sa deuxième session en 2020 et comprendra un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du plan. En conséquence, au titre de ce sous-point, la Directrice exécutive fournira au Conseil exécutif des informations sur le rapport final ainsi que sur l'évaluation du plan stratégique pour la période 2014–2019.

*Action : Mise à jour par la Directrice exécutive concernant la préparation du rapport final sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019 et l'évaluation finale du plan stratégique pour la période 2014–2019, suivie d'une discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

#### **Documents**

Rapport de la Directrice exécutive sur la mise à jour concernant le rapport final sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour l'ensemble de la période 2014–2019, y compris le rapport d'évaluation initiale (HSP/EB.2020/5)

Rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'ensemble de la période 2014–2019 (HSP/EB.2020/23)

Final report on the strategic plan for the period 2014–2019 (full report) (HSP/EB.2020/INF/5)

Vue d'ensemble de l'évaluation finale de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014–2019 (rapport de synthèse)

Evaluation of the strategic plan for the period 2014–2019 (full report) (HSP/EB.2020/INF/6)

**c) Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023**

17. Au titre de ce sous-point, le secrétariat informera le Conseil exécutif des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2020–2023, conformément aux paragraphes 5 et 7 de la décision 2019/1, ainsi qu'au paragraphe 3 de la décision 2020/2. En particulier, le Conseil sera invité à examiner et à approuver les éléments suivants : le projet de cadre de responsabilisation ; le projet de plan de financement ; le projet de politique de gestion axée sur les résultats ; le projet de cadre de résultats ; le projet de stratégie de partenariat ; le projet de stratégie de communication d'impact ; le projet de stratégie de mobilisation des ressources ; et l'examen des mises de fonds.

*Action : Examen et approbation éventuelle du projet de cadre de responsabilisation ; de la note conceptuelle sur le projet de plan de financement ; du projet de politique de gestion axée sur les résultats ; du projet de cadre de résultats ; du projet de stratégie de partenariat ; du projet de stratégie de communication d'impact et du projet de stratégie de mobilisation des ressources.*

**Documents**

Responsabilité institutionnelle et individuelle au sein du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : mise en œuvre du cadre de responsabilisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (HSP/EB.2020/24)

Rapport de la Directrice exécutive intitulé « Progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de plan de financement » (HSP/EB.2020/7)

Rapport de la Directrice exécutive intitulé « Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de politique de gestion axée sur les résultats » (HSP/EB.2020/8)

Rapport de la Directrice exécutive intitulé « Progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de cadre de résultats » (HSP/EB.2020/9/Rev.1)

Rapport de la Directrice exécutive intitulé « Progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de stratégie de partenariat » (HSP/EB.2020/10/Rev.1)

Rapport de la Directrice exécutive intitulé « Progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de stratégie de communication » (HSP/EB.2020/11/Rev.1)

Rapport de la Directrice exécutive intitulé « Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de stratégie de mobilisation des ressources » (HSP/EB.2020/12/Rev.1)

**Point 7**

**État de l'application des résolutions et des décisions adoptées à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

18. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé concernant l'état de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, à savoir la résolution 1/2 (Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs) ; la résolution 1/3 (Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030) ; la résolution 1/4 (Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilient et durables) ; la résolution 1/5 (Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains) ; et la décision 1/3 (Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains).

19. En outre, et en application du paragraphe 2 de la décision 2019/3 du Conseil exécutif, le secrétariat présentera au Conseil un projet de note de cadrage sur la mise en œuvre d'un processus d'examen des *Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs*, conformément à la résolution 1/2. Le secrétariat présentera également au Conseil un rapport sur l'état d'avancement des outils, des guides thématiques ainsi que d'un recueil sur le renforcement de la sensibilisation, des meilleures pratiques et de l'intégration des liens entre zones rurales et urbaines, conformément à la décision 2019/4 du Conseil exécutif.

*Action : Exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

#### **Documents**

Rapport de la Directrice exécutive sur les progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session (HSP/EB.2020/25)

Mise en œuvre d'un processus d'examen des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs : note de cadrage (HSP/EB.2020/13/Add.2)

### **Point 8**

#### **Élaboration de la stratégie de renforcement des capacités**

20. Au titre de ce point, le secrétariat présentera au Conseil le projet de stratégie de renforcement des capacités, conformément au paragraphe 3 de la décision 2019/3. Le Conseil sera invité à examiner et peut-être approuver le projet de stratégie de renforcement des capacités conformément au paragraphe 3 de la décision 2019/3, dans laquelle la Directrice exécutive était priée de finaliser la stratégie en 2020.

*Action : Examen et possible approbation du projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030.*

#### **Document**

Projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes (HSP/EB.2020/13/Add.1)

### **Point 9**

#### **Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique**

21. Au titre de ce point, et conformément au paragraphe 7 de la décision 2019/3 et au paragraphe 3 de la décision 2020/2, la Directrice exécutive fera un exposé sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, qui comprendra une présentation des activités au niveau des pays, ainsi que des activités programmatiques d'ONU-Habitat, en plaçant l'accent sur le Réseau mondial d'outils fonciers, l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau et le programme de pays du Mozambique. L'exposé portera également sur les programmes phares.

22. En outre, la Directrice exécutive informera le Conseil exécutif des résultats de la dixième session du Forum urbain mondial tenue à Abu Dhabi du 8 au 13 février 2020.

*Action : Exposé de la Directrice exécutive sur les activités normatives et opérationnelles. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

#### **Documents**

Rapport de la Directrice exécutive intitulé « Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat : le Réseau mondial d'outils fonciers, l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau et le programme de pays du Mozambique » (HSP/EB.2020/14)

Rapport de la Directrice exécutive intitulé « Activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : les programmes phares » (HSP/EB.2020/26)

Rapport de la Directrice exécutive sur la dixième session du Forum urbain mondial (HSP/EB.2020/27)  
 Report of the Executive Director on the tenth session of the World Urban Forum  
 (HSP/EB.2020/INF/7)

## Point 10

### Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail

23. Au titre de ce point et en application du paragraphe 4 e) de la décision 2019/4, le secrétariat présentera le rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail, dont des mesures concernant d'autres types d'exploitation ou d'atteintes, dans le cadre des efforts menés sur la question à l'échelle du système des Nations Unies.

*Action : Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

#### Documents

Rapport sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail, comme demandé par l'Assemblée générale (HSP/EB.2020/15)

## Point 11

### Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des politiques

24. Au titre de ce point, le secrétariat fera le point sur la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies. La Directrice exécutive fera également un exposé sur l'harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat, ainsi que mentionné au paragraphe 15 de la décision 2019/1.

*Action : Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport sur la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et formuler de nouvelles recommandations sur les mesures de suivi.*

*Action : Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport sur l'harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat et formuler de nouvelles recommandations sur les mesures de suivi.*

#### Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies (HSP/EB.2020/16)

Rapport de la Directrice exécutive sur l'harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat (HSP/EB.2020/16/Add.1)

## Point 12

### Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif

25. Au titre de ce point et conformément au paragraphe 6 c) de la décision 2019/4, le Conseil exécutif sera invité à examiner le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne.

*Action : Exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

#### Document

Rapport du Bureau des services de contrôle interne : Activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/74/305, partie I)

### **Point 13**

#### **Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif**

26. Au titre de ce point et conformément au paragraphe 6 c) de la décision 2019/4, le Conseil exécutif sera invité à examiner le rapport annuel du Bureau de la déontologie.

*Action : Exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport annuel du Bureau de la déontologie et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

#### **Document**

Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif (A/75/82)

### **Point 14**

#### **Ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif**

27. Au titre de ce point, le Conseil exécutif adoptera l'ordre du jour provisoire et décidera des dates de sa prochaine session. L'ordre du jour provisoire doit être approuvé par le Bureau pour examen par le Conseil exécutif.

28. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter les documents issus de sa deuxième session de 2020, y compris un éventuel plan de travail pour le Conseil exécutif pour 2021.

*Action : Examen et adoption éventuelle de l'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif.*

*Action : Adoption des projets de décision et des documents issus de la session.*

#### **Documents**

Projets de décisions en cours de session à recommander par le Bureau et les États membres, dont l'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif

### **Point 15**

#### **Questions diverses**

29. Au titre de ce point, le Conseil exécutif examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, méritent son attention.

### **Point 16**

#### **Clôture de la session**

30. Il est prévu que le Conseil exécutif conclue les travaux de sa deuxième session de 2020 le jeudi 29 octobre 2020 à 18 heures.



## Annexe I

**Composition du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains à compter du 31 mai 2019  
(36 membres)**

<b>États d’Afrique</b> Angola (2019) Cameroun (2019) Égypte (2019) Éthiopie (2019) Kenya (2019) Malawi (2019) Maroc (2019) Nigéria (2019) République démocratique du Congo (2019) Sénégal (2019)	<b>États d’Europe occidentale et autres États</b> Allemagne (2019) Canada (2019) Espagne (2019) États-Unis d’Amérique (2019) France (2019) Portugal (2019) Suède (2019) Turquie (2019)
<b>États d’Amérique latine et des Caraïbes</b> Argentine (2019) Brésil (2019) Chili (2019) Costa Rica (2019) Mexique (2019) Uruguay (2019)	<b>États d’Asie et du Pacifique</b> Chine (2019) Inde (2019) Indonésie (2019) Iran (République islamique d’) (2019) Japon (2019) Pakistan (2019) République de Corée (2019) Sri Lanka (2019)
<b>États d’Europe orientale</b> Fédération de Russie (2019) Pologne (2019) Roumanie (2019) Serbie (2019)	

## Annexe II

### Répartition géographique

Répartition géographique des membres du Bureau élus à la première session du Conseil exécutif, en 2019, pour la période 2019–2020

<i>Année</i>	<i>Session du Conseil exécutif</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-Présidents</i>	<i>Rapporteur</i>
2019	Première	États d'Europe occidentale et autres États (États-Unis d'Amérique)	États d'Amérique latine et des Caraïbes (Argentine)  États d'Asie et du Pacifique (Chine)  États d'Europe orientale (Fédération de Russie)	États d'Afrique (Malawi)

Répartition géographique des membres du Bureau élus à la première session de 2020 du Conseil exécutif pour la période 2020–2021

<i>Année</i>	<i>Session du Conseil exécutif</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-Présidents</i>	<i>Rapporteur</i>
2020	Première	États d'Asie et du Pacifique (Iran (République islamique d'))	États d'Afrique (Égypte) États d'Amérique latine et des Caraïbes (Chili) États d'Europe occidentale et autres États (France)	États d'Europe orientale (Serbie)

## Annexe III

### Proposition d'organisation des travaux et de calendrier pour la deuxième session de 2020 du Conseil exécutif (27–29 octobre 2020)

<i>Jour/date</i>	<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé</i>
<b>Mardi 27 octobre 2020</b>	Matin	<b>1</b>	Ouverture de la session a) Questions d'organisation b) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2020 c) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2020
		<b>2</b>	Rapports des groupes de travail spéciaux
		<b>3</b>	Questions financières, budgétaires et administratives
		<b>4</b>	Mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres géographiques et entre les sexes dans la composition de son personnel
	Après-midi	<b>5</b>	Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021
<b>Mercredi 28 octobre 2020</b>	Matin	<b>6</b>	Mise en œuvre des plans stratégiques d'ONU-Habitat a) Rapport annuel 2019 sur le plan stratégique pour la période 2014–2019 b) Mise à jour concernant le rapport final sur le plan stratégique pour la période 2014–2019 et l'évaluation en cours du plan stratégique pour 2014–2019 c) Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : i) Cadre de responsabilité ; ii) Plan de financement ; iii) Politique de gestion axée sur les résultats ; iv) Cadre de résultats ; v) Stratégie de partenariat, y compris la collaboration d'ONU-Habitat avec le secteur privé et les partenaires non gouvernementaux ; vi) Stratégie de communication d'impact ; vii) Stratégie de mobilisation des ressources et examen des mises de fonds
	Après-midi	<b>7</b>	État de l'application des résolutions et des décisions adoptées à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat
		<b>8</b>	Élaboration de la stratégie de renforcement des capacités
		<b>9</b>	Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique

<i>Jour/date</i>	<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé</i>
<b>Jeudi 29 octobre 2020</b>	Matin	<b>10</b>	Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail
		<b>11</b>	Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des politiques
		<b>12</b>	Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif
		<b>13</b>	Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif
	Après-midi	<b>14</b>	Ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif Adoption des textes issus de la session
		<b>15</b>	Questions diverses
		<b>16</b>	Clôture de la session